

NOTRE FORÊT

La revue des
propriétaires privés en

Régions Centre-Val de Loire et Île-de-France



Mais que fait le CNPF ?



L'une des actions principales du CNPF consiste à instruire et agréer les **Documents de Gestion Durable**, notamment les Plans Simples de Gestion (PSG). Grâce au FOGEFOR (Formation à la Gestion Forestière) et aux réunions de vulgarisation avec les groupes de progrès, le CNPF sensibilise, forme et informe les propriétaires.

Les techniciens forestiers du CNPF constituent un maillage unique de l'ensemble du territoire. Tous correspondants du Département Santé des Forêts (DSF), ils effectuent une **veille sanitaire essentielle**. Ils assistent la branche R&D du CNPF, l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) pour relever des données expérimentales. Ainsi sont développés des **outils d'aide à la gestion innovants** : Bioclimsol (outil de décision face au changement climatique) ou l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP). Enfin, le CNPF représente les forestiers privés auprès de nombreux partenaires : Fédérations de Chasse, Chambres d'Agriculture, Office Français de la Biodiversité, etc.

Souvent méconnu, notre Etablissement Public, interlocuteur de référence de la Forêt Privée, gagne à l'être !

Jean-Pierre PIGAGNOL
Président du CRPF



Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) est une délégation du CNPF*, l'établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées. Il répond gratuitement à toutes les questions des propriétaires forestiers.

* CNPF : Centre National de la Propriété Forestière. Il regroupe l'ensemble des CRPF et l'Institut pour le Développement Forestier (IDF).

■ Actualité p 02

■ Gestion p 03-05

Forestiers ne glandez pas, régénérez !

Vigilance sur les reboisements en station sableuse de Sologne

La charlarose du frêne : bilan

■ Filière p 06-07

PEFC, un outil stratégique pour garantir l'avenir de nos forêts

La CEPP : un décryptage pour vous

■ Pratique p 08-09

La télétransmission : « c'est toujours intéressant de faire des découvertes ! »

FO.GE.FOR - FORMATIONS à la GEstion FORestière : le cru 2021

■ Bon de soutien p 09

■ Information syndicale p 10

■ Information des régions p 10

■ Courrier des lecteurs p 11

■ Vos prochaines réunions p 12

■ Vos contacts p 12

Retrouvez tous ces articles sur
ifc.cnpf.fr

Programme 2021 des réunions de vulgarisation du CRPF

En 2020, le programme des réunions a été bouleversé par le coronavirus avec la moitié des réunions annulées pour raisons sanitaires. En 2021, le thème central des réunions reste le renouvellement des peuplements en lien avec le changement climatique. Retrouvez l'intégralité du programme 2021 en ligne sur notre site web (ifc.cnpf.fr), les premières réunions de l'année sont déclinées à la page 14 de la revue. N'oubliez pas aussi de vous inscrire pour recevoir les invitations.



Benoît Gomet ©

Joyeux Anniversaire à l'entreprise



L'évolution est dans notre nature



Le CRPF souhaite un joyeux anniversaire à l'entreprise loiretaine Barillet et l'ensemble de son équipe pour leurs **100 ans** ! Créée en 1920 sur le métier de l'exploitation forestière, l'entreprise BARILLET s'est constamment développée sur les métiers de production et de distribution dans le respect des valeurs d'**entreprise familiale**.

Il est indispensable de compter des **entreprises locales** dans nos régions qui maintiennent la **valorisation du matériau bois**, de l'arbre aux produits finis. C'est ainsi que la **filière forêt-bois** trouve sa force : produire des produits bois vertueux à partir de forêts locales gérées durablement.

Groupe Barillet
12 Rue du Petit Hameau, 45110 - Châteauneuf-sur-Loire
02 38 58 43 37

Propriétaire d'un bois, d'une forêt ?
Avec **laforetbouge.fr** entretenez vos bois !

la forêt bouge
UN COACH NUMÉRIQUE GRATUIT (42424 ET 777)

[Encore] Du peuplier pour l'avenir !

Depuis janvier 2018, le CRPF pilote le projet « Du peuplier pour l'avenir » afin de soutenir le maintien des ressources bois alimentant la filière économique locale. Ainsi une **aide financière à la replantation** après exploitation (*complémentaire à la charte Merci le peuplier*) est engagée : **jusqu'à 5€/plant**. Initialement prévue jusqu'à novembre 2020, l'aide à la replantation a été **prolongée jusqu'au 30 mai 2022** (*date limite de réception des dossiers complets*). De plus, le territoire géographique d'éligibilité a été quasiment doublé et atteint maintenant **249 communes** (*Indre, Indre-et-Loire et Maine-et-Loire*).

La partie concertation avec les acteurs du territoire (*sociologie, économie, environnement et paysage*) touche à sa fin. Un « **colloque peuplier** » de présentation des résultats globaux de ce projet et du travail mené avec les acteurs partenaires est en cours d'organisation pour le début de l'année 2021. Ce colloque se déroulera en format **Webinaire** (*vidéo en direct sur Internet*) : inscrivez-vous dès maintenant en nous laissant votre adresse mail pour recevoir l'invitation !



Christine Pompage © CNPF

Cerise sur le gâteau : un **guide** sera publié au même moment pour diffuser les bonnes pratiques et recommandations d'une **populiculture respectueuse de son environnement local**.

Pour mener à bien, cette fin de projet, un technicien forestier, Antoine LELONG a été recruté en CDD pour animer ce projet en binôme avec Léa BOUBET.

Besoin de conseils particuliers ? Un projet de replantation à venir ? Vous souhaitez vous inscrire au colloque peuplier ? N'hésitez pas à nous contacter !

Contacts :
Antoine LELONG, CRPF au 06 18 58 40 50
antoine.lelong@cnpf.fr
Léa BOUBET, CRPF au 06 11 25 85 78
lea.boubet@cnpf.fr

Forestiers ne glandez pas, régénérez !

Depuis quelques semaines, les forestiers le constatent : IL PLEUT DES GLANDS !!!

L'année 2020 a été globalement très favorable à la fructification des chênes dans nos régions. Ils ne nous offrent pas une telle glandée tous les ans, il faut profiter de ce cadeau du ciel !

Quelles parcelles régénérer ?

Pour une **régénération en plein** (*futaie régulière*), on renouvellera les chênaies composées d'au moins 40 gros bois (*diamètre 45 cm*) à l'hectare minimum bien répartis sur l'ensemble de la parcelle et en bon état sanitaire.

Pour une **régénération par trouées** (*moins de 0,5 ha*), les peuplements composés de plusieurs catégories de diamètre, et pas trop denses (*< 20 m²/ha*) sont traités en **futaie irrégulière**.

Attention, le **sol doit convenir parfaitement à l'espèce de chêne** en place. Par exemple, si la réserve en eau du sol est moyenne, le chêne pédonculé sera menacé par les sécheresses de plus en plus récurrentes. Les **catalogues de station** (*Île-de-France*) ou le **guide des habitats** (*région Centre-Val de Loire*) sont utiles pour diagnostiquer l'adéquation essence / sol. Dans le cas contraire la plantation d'une autre essence sera préférée.

Quelques vérifications avant d'intervenir

La première chose à faire est de vérifier que la parcelle à régénérer est **bien prévue dans votre plan simple de gestion** (*+/- 4 ans*). Dans le cas contraire une **coupe extraordinaire** peut être demandée au CRPF. Ensuite, il faut s'assurer que la glandée



Michel Barrois © CNPF

Profitez de la glandée 2020 !

est complète (*en moyenne 15 glands viables/ m²*).

Dès cet hiver : travail dans le sous-étage.

Pour la **régénération en plein**, on pratiquera un **relevé de couvert**, c'est-à-dire une éclaircie de taillis très forte, voire l'exploitation totale du taillis. L'objectif est de permettre à suffisamment de lumière d'atteindre le sol.

Pour la **régénération par trouée**, la parcelle sera parcourue en **éclaircie de taillis**. S'ils ne sont pas présents, il faut ouvrir des **cloisonnements d'exploitation** : indispensables !

Et voilà, c'est tout ! Enfin presque...

Au printemps, vous devriez constater un **tapis de semis au sol**, commence alors le travail dans la futaie.

En **futaie régulière**, tout l'art du forestier consiste à **doser la lumière** : suffisamment pour permettre aux semis de croître. Mais progressivement pour **éviter la concurrence végétale** (*fougère, charme...*) et **protéger les semis** contre les aléas climatiques (*gels, canicule...*).

Les chênes seront totalement prélevés en 1 à 3 fois selon leur densité initiale.

En **futaie irrégulière**, c'est la **coupe jardinatoire** qui sera réalisée : conjugaison d'une éclaircie d'amélioration et d'un prélèvement de bois mûrs, en créant des trouées (*taille = un à deux semenciers*).

Les **fruitiers forestiers** et les **vieux bois** à faibles valeurs doivent être maintenus pour conserver une biodiversité garante d'un bon fonctionnement de l'écosystème forestier.

Les semis de chênes devraient très vite croître, de 20 à 50 cm/an, avec votre aide : ouverture de **cloisonnements sylvicoles** et surtout **dégagements indispensables** dans les deux méthodes.

Croyez-nous, les chênes poussent bien plus vite qu'on ne le pense. Mais ça, c'est une autre histoire !

Jérôme ROSA

Responsable expérimentation, Santé des forêts et Changement Climatique

Vigilance sur les reboisements en stations sableuses de Sologne

Observations de dégâts racinaires de hannetons (forestier et commun)

Les hannetons sont des coléoptères, leur stade larvaire s'effectue dans le sol pendant 3 ans. Les larves, aussi appelées plus communément les « **verts blancs** » sont **rhizophages**, autrement dit, elles se nourrissent de petites racines à chaque printemps. Cela peut avoir un **impact important sur un reboisement** en cas d'attaques répétées sur la même parcelle d'année en année.

Comment les repérer ?

Les dégâts les plus dommageables sur les plantations sont réalisés par les larves sur les racines des plants. Des **mortalités et rougissement de plants** sont alors observables durant l'été : ayez l'œil ! Aussi, les larves sont particulièrement appréciées par les **sangliers**, les parcelles sont alors souvent fouillées et les plants déchaussés : double peine...

Une situation à prendre en compte dans sa gestion

Le «grand vol», départ des hannetons devenus adultes, est prévu pour avril-mai 2021. Cela explique la multiplicité d'attaques visibles sur le secteur Sologne cette année... Cependant, les attaques observées ne sont pas

généralisées à grande échelle car **les larves sont limitées par l'engorgement** en eau des sols. Sur les stations sableuses dites à « risques », rassurez-vous, il n'y aura pas de ponte entre 2020 et 2022. Il est donc conseillé de **planter à l'automne avant le vol (2020 ou 2024)**, durant la période de nymphose dans le sol jusqu'au printemps 2022. En effet, dès l'automne, le risque de dégâts peut apparaître sur les sols sableux bien drainés.

L'équilibre sylvo-cynégétique, le bon allié

Les dégâts des larves de hannetons sont **favorisés par un déséquilibre forêt-gibier**. Il a été observé que les femelles hannetons venaient pondre dans les parcelles **dispensées de sous-étage**, engendrant localement des **concentrations plus importantes** de populations larvaires. Tenter une plantation dans ces conditions est un échec assuré et ce, durant les 3 années où les larves sont présentes dans le sol. La maîtrise de la population de gibier permet de **laisser un sous-étage se développer** et ainsi réduire les risques de concentration de ponte. Cette problématique peut être très complexe à gérer avec des atteintes même sur **peuplements adultes** (*observations*



Dégât de larve sur racine principale de pin maritime dans les Hauts de France).

Clément Deschamps © CNPFR

Quelques recommandations

Heureusement, les larves n'ont pas de préférence alimentaire d'espèces sylvicoles. Une **plantation avec du recrû est donc un bon moyen de lutte**. Nous ne le répéterons jamais assez **favoriser la biodiversité** de vos bois vous permettra également de lutter contre le hanneton. En effet, il compte de **nombreux prédateurs naturels** en plus du sanglier et notamment les oiseaux (*corneilles, étourneaux, mésanges*) ou encore les chauves-souris et les hérissons.

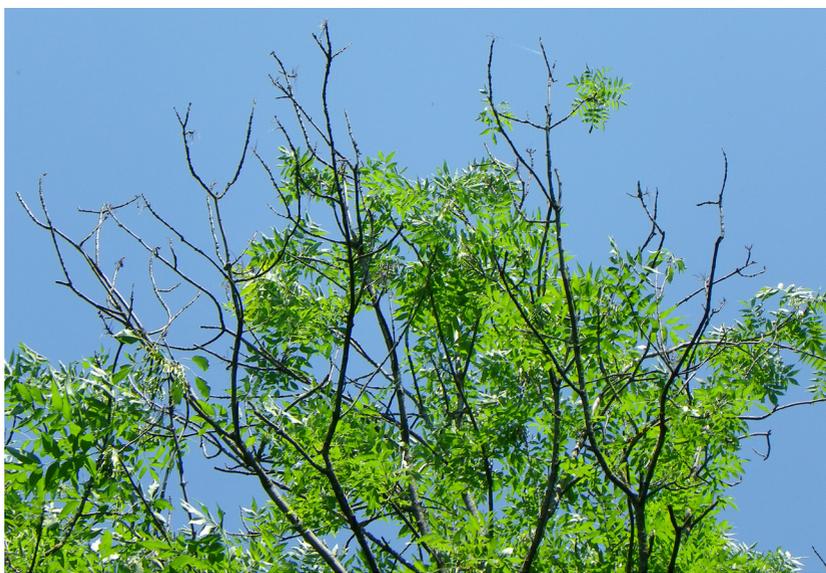
Clément DESCHAMPS

Technicien CRPF

La chalarose du frêne : bilan

12 ans après la première détection en France, nos connaissances s'affinent sur la maladie de la Chalarose du frêne

La chalarose du frêne causée par un champignon (*Chalara fraxinea*) a été signalée pour la première fois en France en 2008 par le réseau de correspondants-observateurs du Département de la Santé des Forêts (DSF). Rapidement, il a été acté d'une part que **toutes nouvelles plantations de frênes étaient à proscrire** (*vouées à l'échec et source de contaminations*), et d'autre part, que l'exploitation d'arbres atteints pour enrayer la propagation de la maladie était **inefficace**. Douze ans après son arrivée, un bilan des connaissances est dressé.



Philippe Gaudry © CNPF

Le frêne atteint par la Chalarose va perdre ses feuilles au fur et à mesure : soyez vigilants !

Une progression rapide mais dépendante du climat

La maladie s'est propagée par **transport et plantation de frênes contaminés** et surtout par **dissémination aérienne de spores** à partir des foyers du nord-est de la France (2008) jusqu'au Finistère (2019) en progressant d'environ 60 km/an. Au sud, la progression est fortement ralentie (climat, répartition de l'hôte). En effet, les conditions favorables sont un climat doux et arrosé en fin de printemps et début d'été, suivi de températures estivales et automnales clémentes. Les **précipitations favorisent les champignons** mais ils disparaissent ou meurent avec les températures d'été (30/35°C).

Les préférences du champignon

La chalarose se développe préférentiellement sur les **jeunes arbres** situés dans une **station forestière humide**, assez fraîche en été et dense en frêne. À l'inverse, dans les

peuplements de frênes âgés à faible densité (*mélange d'espèces*), sur une station peu humide, le développement de la maladie est beaucoup plus lent. Les pertes de croissance sont également plus importantes sur les **jeunes arbres et nettement corrélées à leur état sanitaire**.

Les résistants !

Cependant quelques frênes possèdent une **tolérance très élevée à la Chalarose** leur permettant de rester sains même dans un contexte favorable à la maladie. Cette caractéristique d'**origine génétique** est partiellement **transmissible à la descendance**. Cela signifie qu'en conservant les arbres sans symptômes, les nouvelles générations de frênes seraient plus résistantes.

Conseils de Gestion

Les éléments à retenir pour la gestion des frênes sont :

- Éviter les plantations pures de frênes ;
- Ne pas exploiter

prématurément les frênes (sauf s'ils présentent une dégradation de plus de 75% du houppier, ou des nécroses au collet) ;

- Raisonner l'exploitation dans les peuplements mélangés (*frêne <20% de tiges*) dans lesquels peu de dépérissements sont observés ;
- Préserver les arbres résistants !

Les recherches sur la Chalarose se poursuivent avec, la sortie d'un **guide de gestion du frêne face à la chalarose** rédigé par les partenaires du projet national CHALFRAX (CNPF, COFORAISNE, INRAE, DSF).

En savoir plus : rendez-vous sur chalfrax.cnpf.fr

Vidéo : Retrouvez les conclusions du programme CHALFRAX sur la chaîne Youtube du CNPF : « WebTV CHALFRAX : Le Frêne face à la chalarose, les défis de demain »

Léa BOUBET
Ingénieur CRPF

D'après La chalarose du frêne, 12 ans après la première détection en France

PEFC, un outil stratégique pour garantir l'avenir de nos forêts

La certification incontournable pour la filière forêt-bois !

Le 17 septembre dernier, la députée du Nord, Anne-Laure CATTELOT, remettait son rapport intitulé « La forêt et la filière bois à la croisée des chemins : l'arbre des possibles » au Ministre de l'Agriculture Julien Denormandie et en présence de la Secrétaire d'État à la Biodiversité, Bérangère Abba.

PEFC largement cité

Par une approche globale de la forêt et du bois, le rapport CATTELOT est un appel à la mobilisation de tous les acteurs pour œuvrer à l'équilibre de toutes les fonctions forestières. Ainsi la certification forestière

PEFC y est citée 18 fois parmi les 19 recommandations qui donnent à la forêt et au bois une place plus forte dans notre société.

Quelques exemples

En effet, les thèmes abordés dans le rapport CATTELOT font fortement échos à ce que PEFC promeut :

- Changement climatique : diversifier les essences et les pratiques sylvicoles pour protéger les sols et favoriser la résilience et l'adaptation des forêts aux changements climatiques.
- Biodiversité : densifier les

arbres-habitats et les îlots de vieux bois jouant un rôle central dans l'écosystème forestier.

- **Equilibre forêt-gibier** : favoriser le dialogue entre chasseurs et forestiers, par exemple en cosignant les demandes de plans de chasse et en signalant les dégâts de gibier.
- Sécurisation de la chaîne de production de plants : soutenir les **labels de qualité** en conditionnant les aides au recours à des prestataires certifiés.
- Répondre aux interrogations et conflits avec les acteurs extérieurs à la forêt : la certification forestière est un bon outil pour faciliter le dialogue « forestiers-citoyens » et garantir les conditions de production ou l'origine des produits à des consommateurs demandeurs de labels
- Reconstituer, enrichir et diversifier les forêts : développer les financements utilisant la **compensation carbone** et la valorisation économique des services écosystémiques. Les garanties sont apportées par les documents de gestion et la certification PEFC.
- La construction : 94% des



bois utilisés sont certifiés, dont 88% par PEFC.

PEFC clef de l'équilibre forestier

En résumé, le rapport CATTELOT soutient la certification PEFC : outil indispensable des propriétaires forestiers, des entreprises d'exploitation et de transformation et de tous les acteurs de la filière.

PEFC garantit l'avenir des forêts ainsi que les pratiques de **gestion durable** auprès des consommateurs-citoyens.

Si vous êtes intéressés pour faire certifier vos bois et forêts privés et ainsi contribuer à l'équilibre forestier, vous pouvez contacter Olivier BILLEAU.

Olivier BILLEAU

Coordinateur PEFC Ouest

Contact : Olivier BILLEAU
 Attention, nouvelle adresse !
 15, boulevard Léon Bureau
 44 200 NANTES
 02 40 40 26 38
 ouest@pefc-france.org

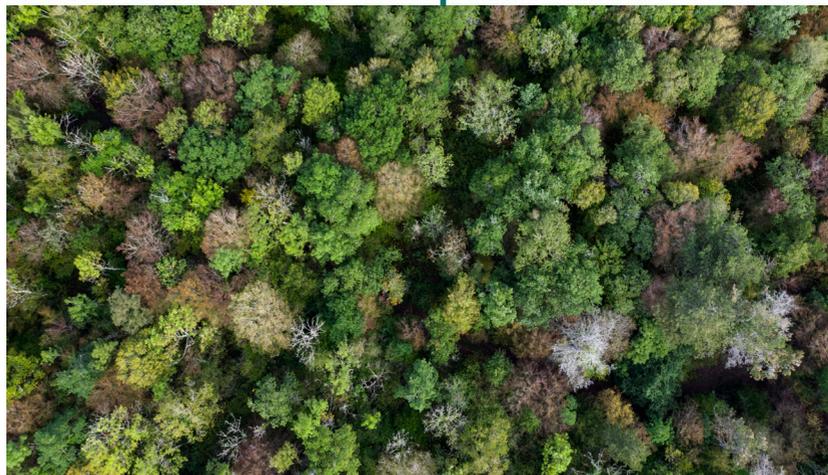
La CEPF : un décryptage pour vous

La Confédération Européenne des Propriétaires Forestiers défend les intérêts de la forêt privée en Europe

Basée à Bruxelles, la Confédération Européenne des Propriétaires Forestiers (CEPF) est une organisation à but non lucratif qui représente l'intérêt de près de **16 millions de propriétaires forestiers en Europe**. La CEPF promeut notamment les valeurs de la gestion durable des forêts, la propriété privée, la foresterie familiale et la viabilité économique du secteur forestier.



Confederation of European Forest Owners



Sylvain Gaudin © CNPF

Ses missions

La CEPF a pour mission de **représenter et de promouvoir les intérêts communs des propriétaires forestiers privés en Europe**, et plus particulièrement au niveau de l'Union Européenne (UE).

La CEPF renforce la position des propriétaires forestiers européens dans tous les **processus politiques du secteur forestier**. Ceci est particulièrement important car la **politique forestière européenne et internationale** est fortement influencée par d'autres politiques sectorielles (*climatique, énergétique, environnementale, commerciale et agricole*). Actuellement, la CEPF rassemble 27 membres dans 25 pays européens.

En France, c'est **Fransylva**, syndicat de propriétaires forestiers privés qui est représenté.

Objectifs de la CEPF

- **Contribuer** au développement, à la mise en œuvre et à la promotion d'une **gestion forestière multifonctionnelle, durable et active** en Europe et dans le monde.
- **Maintenir et améliorer des écosystèmes forestiers**, sources de biodiversité, et

Au niveau européen, l'accent est porté sur la biodiversité forestière

- parvenir à un équilibre entre les multiples intérêts et utilisations des forêts.
- **Améliorer la compétitivité du secteur forestier** et faire en sorte que des **revenus durables** puissent être générés par les multiples biens et services fournis par les forêts et leur gestion.
- **Garantir la reconnaissance des droits de propriété**, qui permettent un engagement à long terme et une gestion saine et durable des terres, contribuant à la prospérité et à la diversité du paysage européen.

et d'améliorer la biodiversité.

Cependant, cette stratégie ne permet pas de garantir la cohérence des politiques ni de reconnaître les avantages (*climat, biodiversité*) liés à l'utilisation de bois (*éco-matériau local*). La CEPF demande alors à la Commission européenne d'adopter des stratégies directionnelles dans le cadre de la stratégie forestière, en reconnaissant les singularités régionales (*paysages, habitats*) et en respectant les **droits de propriété**. En effet, les propriétaires forestiers sont prêts à faire évoluer leurs pratiques forestières, à travers des actions volontaires bénéfiques allant plus loin que le seul impact sur la biodiversité.

Contacts Fransylva : adressez vous au syndicats des forestiers privés de votre département (page 12).

La biodiversité des Forêts

La Commission européenne a dévoilé en mai 2020, une nouvelle proposition de **stratégie forestière pour l'UE** en mettant l'accent sur la **biodiversité**. La CEPF se félicite de l'objectif général de conserver

Léa BOUBET
Ingénieur au CRPF

La télétransmission : « c'est toujours intéressant de faire des découvertes ! »

Témoignage d'un propriétaire dont le PSG a été télétransmis

Eric MICHAUX a 61 ans, travaille à Bruxelles, et est propriétaire d'une forêt dans le Nord du Cher. Cette année, il a télétransmis son PSG (*Plan Simple de Gestion*) sur Laforetbouge. Témoignage d'un propriétaire convaincu et convaincant.

Quelle est votre histoire et celle de votre forêt ?

Avocat de métier, j'ai toujours été proche de la Nature par le biais de mon grand-père qui était agriculteur. En 2017, j'ai acquis 17 hectares de forêt dans le nord du Cher, plutôt abandonnés, du moins jamais exploités. Ensuite, j'ai entrepris le boisement de 3 ha de prairie. La forêt ce n'est pas inné, j'ai donc participé à un **stage de formation FOGFOR** en 2018. Je suis aussi très fidèle aux **réunions du Cetef du Berry et du CRPF** : une richesse qu'offrent les organismes de développement forestiers aux propriétaires !

Comment avez-vous découvert l'existence de la télétransmission ?

En cours de rédaction du PSG papier, David HOUMEAU, le technicien CRPF de mon secteur m'a proposé de le faire sur Laforetbouge. J'ai accepté tout de suite, sans être sûr d'aboutir : c'était l'inconnu. Aujourd'hui, je le remercie car j'ai fait une découverte enrichissante ! Dès lors qu'il y a un intérêt prononcé voire une passion, les obstacles psychologiques et/ou matériels peuvent être facilement surmontés. La télétransmission du PSG offre également l'opportunité de participer à l'évolution inéluctable de la société vers la



© Eric Michaux

Utiliser le bois pour construire une cabane au coeur de la forêt !

digitalisation.

Qu'avez-vous pensé de l'outil ?

Je ne suis pas un technophile ni particulièrement doué en informatique. J'ai donc découvert l'outil pas à pas les soirs d'hiver à la maison. La phase de la rédaction a été exécutée sans grandes difficultés. Le déroulement des opérations est logique et convivial. Les saisies à effectuer sont fluides et se passent étape par étape, la suivante étant basée sur la précédente et ainsi de suite. Il est vraiment facile de revenir en arrière pour compléter ou corriger. J'ai télétransmis mon PSG avec plaisir et j'en ai tiré beaucoup de satisfaction.

Quels avantages avez-vous identifiés par rapport à la procédure papier ?

La présentation est précise et colorée : c'est attrayant et on ne se disperse pas dans l'inutile. Le site nous guide directement à l'essentiel pour un résultat final concret et cohérent. La rédaction est plus systématique avec une méthode rigoureuse

et certains aspects du PSG sont facilités. Tel que le programme de coupes et travaux : parcelle par parcelle, une liste d'interventions est proposée. Au final, le programme offre une présentation claire de chacune des parcelles (*situation, surface, nature du peuplement, essences*) en précisant le type d'intervention à effectuer selon un calendrier à définir. Le programme est ainsi plus clair et plus explicite que sur papier.

Que diriez-vous aux propriétaires encore hésitant ?

Je suis convaincu que dans 10 ans, à l'échéance du PSG, j'aurai beaucoup plus de facilité à le renouveler grâce à la clarté de Laforetbouge. Je ne peux qu'encourager les propriétaires à se lancer dans la télétransmission. Je pense beaucoup de bien de l'outil, la superposition des étapes est logique. J'apprécie les présentations claires et précises et j'ai pu retrouver ces caractéristiques sur le site Laforetbouge !

*Propos recueillis par Léa BOUBET
Ingénieur CRPF*

FO.GE.FOR - Formations à la Gestion FOREstièRe : le cru 2021

"Une formation concrète et pratique à la portée de tous"

Les Formations à la Gestion FOREstièRe (FO.GE.FOR) sont accessibles aux propriétaires, gérants, associés, ... ayant droit en Centre-Val de Loire, Île-de-France voire d'autres régions.

Ces formations sont animées par les organismes de la forêt privée avec le concours de partenaires spécialistes sur les sujets traités. Elles se déroulent en salle mais aussi en forêt (minimum 50% du temps). Cette double approche permet d'aborder en théorie et en pratique diverses thématiques.

Les cycles de base

1 - Bases de la gestion forestière

- Dates : de mars à décembre (8 jours répartis sur un samedi par mois).
- Lieu : Forêts du Gatinais (Loiret, Essonne, Seine-et-Marne)
- Prix global : 240 €/personne pour les 8 samedis

2 - Initiation à la gestion forestière

- Dates : du 5 au 8 juillet (4 jours consécutifs)
- Lieu : région de Châteaudun
- Prix global : 150 €/personne (hébergement sur place possible en sup.)

Les cycles thématiques

3 - Fiscalité : faire soi-même les démarches et optimiser sa gestion

- Dates : les 12 et 26 avril (cycle de 2 jours).
- Lieu : Orléans
- Prix global : 80 €/personne

4 - Comment transmettre son patrimoine boisé ? GF

- Dates : 22 et 29 mars (cycle de 2 jours).
- Lieu : Orléans
- Prix global : 80 €/personne

5 - Comment produire du peuplier ?

- Dates : 06 et 27 mars et 17 avril (cycle de 3 jours).
- Lieu : Indre et Indre-et-Loire
- Prix global : 120 €/personne

6 - Comment améliorer ses peuplements ?

- Dates : 02 et 23 octobre, 13 novembre et 04 décembre (cycle de 4 jours).
- Lieu : Indre et Indre-et-Loire
- Prix global : 150 €/personne

Retrouvez l'intégralité des programmes détaillés par cycle et leur bulletin d'inscription sur notre site web : ifc.cnpf.fr



Un animateur spécialiste et des stagiaires passionnés au cœur du sujet : la forêt

FO.GE.FOR c'est :

- Des formations pour adaptées à tous ;
- Une demie journée théorique en salle combinée à une demie journée pratique en forêt ;
- Une expérience conviviale et enrichissante ;
- Une formule économique et efficace, durable pour la gestion de vos boisements.

Tous les stagiaires recommandent ces formations à leurs amis, 100% satisfaits ! Pourquoi pas vous ?

N'hésitez pas : renseignez-vous et inscrivez-vous dès aujourd'hui

Contact :

Antoine de LAURISTON
(CRPF et FOGEFOR du Centre) :
02 38 53 78 04 ou 06 14 52 88 38
ou fogeforducentre@crpf.fr

Soutenez la revue NOTRE FORÊT

Notre Forêt ne reçoit plus de financements publics externes (européens, régional, etc.)

Pour soutenir la revue, souscrivez un abonnement de soutien: 40 € pour 2 ans, soit 5 €/n°.

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Souscrit un abonnement de soutien à la revue Notre Forêt pour un montant de 40 € pour 2 ans (8 numéros)

Date..... Souhaite recevoir une facture

S'abonne à la newsletter du CRPF - Mail :

Renonce à recevoir la revue Notre Forêt sur support papier



La forêt face à tous les défis

Les bouleversements climatiques, sociétaux, la concurrence liée à la mondialisation des échanges imposent au propriétaire forestier de passer d'une vision patrimoniale à une modalité de gestion plus entrepreneuriale.

La sylviculture doit actuellement conduire à une amélioration constante des peuplements et à une production à terme de très haute qualité, condition indispensable pour résister à la concurrence mondiale croissante. Cela ne sera possible économiquement que

si l'on favorise les débouchés d'aval, et si le propriétaire gère parfaitement les autres valorisations de sa forêt : chasse, bois énergie, compensation carbone. Il devra également imaginer d'autres ressources annexes en fonction des contextes locaux.

Enfin, nous devons apprendre à concilier parfaitement valorisation économique et respect de la biodiversité.

Remi FOUCHER
Président du Syndicat des Forestiers Privés d'Ile-de-France

Un projet de renouvellement ?

Fransylva Services accompagne et aide les propriétaires forestiers adhérents à financer leurs projets de boisement, reboisement de peuplements dégradés ou gestion forestière améliorée (*balivage*), face au contexte climatique et météorologique (*crises sanitaires, tempête, adaptation des essences...*).

L'aide au renouvellement forestier de Fransylva Services est soumis à un Cahier des Charges.

Contacts :
financementsinnovants@fransylva.fr
Contactez votre syndicat départemental, voir p. 12



Informations des régions

Retour sur le Festival des Forêts en Île-de-France

Les 2 et 3 octobre 2020, FIBois Île-de-France (anciennement Francilbois) organisait la première édition du Festival des Forêts en Île-de-France, qui a rassemblé au total près de **5 000 personnes**, en forêts publiques et privées.

Festival des Forêts en Ile-de-France
2-3 octobre 2020



Le festival s'est ouvert avec un Tribunal pour les Générations Futures, organisé autour de la question : **Couper des arbres détruit-il la forêt ?** Pour éclairer le débat, quatre personnalités se sont prêtées au jeu des questions de l'avocat et du procureur :

- François-Xavier Drouet, Cinéaste documentaire ;
- Michel Béal, Directeur de l'agence Ile-de-France Ouest de l'ONF ;
- Emmanuelle Cosse, Ancienne ministre du Logement et de l'habitat durable, Présidente de l'Union Sociale pour l'Habitat ;
- Valérie Cabanes, Juriste internationaliste, défenseuse des droits humains et de la nature.

À 7 voix contre 3, le jury a finalement jugé que **NON, couper des arbres ne détruit pas la forêt !** Un jugement qui appelait cependant à la **responsabilité et à la cohérence de la part de tous** : professionnels de la filière, citoyens consommateurs de bois, mais aussi des pouvoirs publics.

Vous pouvez visionner le Tribunal des Générations Futures sur le site fibois-idf.fr.

Duramen : Appel à Projets Indre-et-Loire

Duramen peut vous aider à financer votre projet ! L'association recherche pour l'un de ses mécènes un projet de **plantations forestières de 5000 arbres en Indre-et-Loire** pour la saison 2021/2022.



Quels projets forestiers ?

Duramen soutient financièrement des projets de plantations forestières à **plus-value environnementale** :

- Boisement de terres agricoles
- Transformation de peuplements pauvres
- Transformation de parcelles en dépeuplement.

Duramen est une **association de mécénat environnemental** soutenue par les acteurs de la filière forêt-bois.

Contact
02.38.41.80.05
duramen@arbocentre.asso.fr

Perte de la garantie de gestion durable

J'ai entendu dire que l'on pouvait perdre la garantie de gestion durable de ses bois : infos ou intox ?
M. J du Loiret



Louis-Adrien Lagneau © CNPF

Coupe rase du taillis avant récolte des réserves dans un peuplement à Gros Bois dominants prévu dans le PSG.

INFO - Une circulaire ministérielle vient de fixer les modalités de constatation de la perte de la garantie de gestion durable et en indique les conséquences. Seules les propriétés dotées d'un **plan simple de gestion (PSG)** sont concernées.

En cas de **non application partielle ou totale du programme de coupes et travaux** du PSG, le propriétaire recevra une **notification de la DDT** (Direction Départementales des Territoires) lui demandant de s'en expliquer et lui donnera **deux ans supplémentaires** pour réaliser les interventions non effectuées.

À l'issue du délai, un **nouveau contrôle** sera effectué par la DDT pour constater l'effectivité de la prise en compte de cette notification. Dans le cas où les travaux n'ont toujours pas été effectués suite aux deux ans, la perte de garantie de gestion durable sera prononcée.

Elle entrainera le **remboursement des exonérations des droits de mutation et IFI majorés** de peines complémentaires et intérêts de retards ainsi que les remboursements des aides ou DEFI dont le propriétaire aura bénéficié.

Vous avez établi un guide de gestion pour votre forêt, **suivez-le avec assiduité** ! Dans le cas contraire, n'hésitez pas à contacter le technicien forestier CRPF de votre secteur (voir contacts p.12) pour vous faire conseiller gratuitement.

Antoine de Lauriston
Ingénieur CRPF

Réunir des parcelles cadastrales

Grâce à l'aide du département de Seine et Marne, je viens d'acheter un lot de petites parcelles de bois en ne supportant que 50 % des frais classiques. Certaines parcelles contiguës se ressemblent. Avant de les intégrer à mon Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS*) est-il possible de les regrouper sous un même numéro afin de faciliter ma gestion ?
M. B de Seine-et-Marne (77)



© Géoportail

Réunissez gratuitement vos parcelles cadastrales sous un seul numéro !

Oui, cette simplification administrative vous fera gagner du temps et surtout évitera des erreurs lors du report des références cadastrales dans votre CBPS ou pour les demandes d'exonération d'impôt (plantations, régénération naturelle...). Mais les parcelles doivent :

- appartenir à un même propriétaire (physique ou moral),
- être contiguës, situées dans la même section cadastrale d'une commune,
- présenter la même situation au regard du fichier des hypothèques (toutes publiées ou toutes non publiées),
- être grevées des mêmes droits et charges (usufruit...), sinon uniquement de servitudes.

Pour cette démarche procurez-vous l'imprimé [CERFA n°6505](#) (Cadastre, Internet), que vous remettrez renseigné au service du Cadastre de l'arrondissement concerné. Si certaines parcelles présentent des natures de culture différentes, l'administration remplacera les anciens numéros par des minuscules (a, b, c...) pour permettre une imposition différente.

C'est simple et gratuit. Vous aurez alors fait un pas de plus vers la réduction du morcellement de vos bois. Evitez surtout leur division ultérieure en intéressant vos successeurs à votre passion. Pour cela **transmettez** les plaisirs forestiers et votre patrimoine **de votre vivant**.

Raphaël TREMBLEAU

Technicien au CRPF, secteur Seine-et-Marne et Gâtinais

*Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) : Document de gestion durable pour les forêts privées de moins de 25 ha. Le propriétaire y adhère pour 10 ans auprès du CRPF.

Vos contacts

CRPF d'Île de France et du Centre-Val de Loire :
02 38 53 07 91 - ifc@cnpf.fr

Délégation d'Île de France: **Xavier JENNER**
01 39 55 25 02

Cher: David HOUMEAU

07 77 94 95 52 - david.houmeau@cnpf.fr

Eure-et-Loir: Laurence PLAIGE

06 27 63 13 74 - laurence.plaige@cnpf.fr

Indre: Bruno JACQUET

06 14 52 88 84 - bruno.jacquet@cnpf.fr

Indre-et-Loire: Franck MASSÉ

06 14 52 88 52 - franck.masse@cnpf.fr

Sologne sud et est du Loir-et-Cher:

Clément DESCHAMPS

06 14 52 88 33 - clement.deschamps@cnpf.fr

Loir-et-Cher nord et Sologne ouest:

Aurelien FEVRIER

06 14 52 88 40 - aurelien.fevrier@cnpf.fr

Loiret: Thomas VARQUET

06 14 52 88 64 - thomas.varquet@cnpf.fr

Yvelines, Val-d'Oise, Essonne, Petite Couronne:

Virginie le MESLE

06 14 52 88 55 - virginie.lemesle@cnpf.fr

Seine-et-Marne: Raphaël TREMBLEAU

06 03 71 89 92 - raphael.trembleau@cnpf.fr

CETEF du Berry: Adrien DURIAUX

Tél.: 06 88 57 14 06

GVF d'Eure et Loir: Denis GOISQUE

Tél.: 02 37 24 46 90

CETEF Perche et Beauce: Pierrick COCHERY

Tél.: 01 34 83 19 44

CETEF de l'Indre: Julie TAILLIER

Tél.: 02 54 61 61 45

CETEF de Touraine: Franck MASSÉ

Tél.: 02 47 48 37 90

GDF du Loir-et-Cher: Florian VINCENT

Tél.: 02 54 55 20 00

GEDEF Loiret-Sologne:

Tél.: 02 38 71 90 38

Peuplier Centre-Val de Loire: Franck MASSÉ

Tél.: 02 47 48 37 90

Chambre d'agriculture de région Ile-de-France:

François QUAGNEAUX

Tél.: 01 39 23 42 43

GDF d'Île-de-France: Raphaël TREMBLEAU

Tél.: 06 03 71 89 92

Fogefor du Centre:

Antoine de LAURISTON Tél.: 02 38 53 78 04

Syndicats des forestiers privés:

Cher: 02 48 70 45 60

Eure-et-Loir: 02 37 24 46 87

Indre: 02 54 61 61 61

Indre-et-Loire: 02 47 38 53 73

Loir-et-Cher: 02 54 55 80 00

Loiret: 02 38 62 45 13

Ile-de-France: 01 47 20 36 32

PEFC Ouest:

Olivier BILLEAU Tél. 02 40 40 26 38

JOURNAL TRIMESTRIEL D'INFORMATION FORESTIÈRE

Publié par:

Le Centre Régional de la Propriété Forestière
d'Île-de-France et du Centre-Val de Loire
43 rue du Boeuf Saint Patern - 45000 ORLÉANS
Tél. 02 38 53 07 91 - Fax 02 38 62 28 37
ifc@cnpf.fr - ifc.cnpf.fr

*Avec la participation financière de la Chambre
d'agriculture de région Ile-de-France, du syndicat des
forestiers privés d'Île-de-France et de l'Union Régionale
des syndicats des forestiers privés du Centre-Val de Loire,
ainsi que de Velbois.*

Vos prochaines réunions

Pour vous former, vous informer et débattre : des réunions accessibles à tous...

Réunions extraites du programme de formation 2021 en Centre-Val
de Loire et Île-de-France (à retrouver sur ifc.cnpf.fr)



N°	Date	Lieu	Réunions du 04 mars au 28 mai	Organismes
01	Judi 4 mars et vendredi 5 mars	Essonne ou Yvelines	Formation à l'utilisation de la tronçonneuse (10 places maximum)	CRPF / GDF Ile-de-France / STIHL
02	Lundi 15 mars	Indre	Comment gérer une petite propriété forestière ?	CRPF et CETEF de l'Indre
03	Lundi 5 avril	Eure-et-Loir	Evaluer la santé des arbres grâce à la méthode ARCHI (ateliers pratiques en forêt)	CRPF / GVF 28
04	Vendredi 9 avril	Cher (Pays-Fort)	Visite d'une propriété boisée : quelles interventions dans un contexte de climat changeant ?	CRPF / CETEF du Berry
05	Samedi 10 avril	Yvelines	Autécologie et gestion des feuillus variés dans un contexte de changement climatique	CRPF / Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France
06	Vendredi 23 avril	Loiret (Sologne)	Prévenir, et lutter contre les incendies de forêt	CRPF / SYLVOCAB / SDIS 45 / GEDEF Loiret-Sologne
07	Vendredi 30 avril	Indre et Loire	Dépérissement des chênes : surveillance et diagnostic, comment agir ?	CETEF de Touraine / CRPF
08	Vendredi 30 avril	Essonne (Gâtinais)	Connaître l'état de santé des arbres	PNR du Gâtinais Français / CRPF
09	Samedi 22 mai	Val-d'Oise	A la découverte des forêts privées du Val-d'Oise	CRPF / Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France
10	Vendredi 28 mai	Loir-et-Cher Nord	Santé des forêts : à l'écoute de ma forêt dans un contexte de changement climatique	GDF 41 / CRPF
11	Lundi 31 mai	Indre	Les diagnostics de gestion et les outils de description sylvo-climatiques	CRPF / CETEF 36

Pour toute information : CRPF au 02 38 53 29 21

Retrouvez le programme complet ainsi que les invitations à ces réunions sur le site ifc.cnpf.fr (disponibles 3 semaines avant la réunion)

N'oubliez pas de vous inscrire aux réunions :

vous serez ainsi informé de toute modification de dernière minute !

Cette revue vous a été adressée sur la base des informations cadastrales détenues par le CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du CRPF en indiquant vos coordonnées.



10-31-3175

Certifié PEFC
pefc-france.org

Directeur de la publication :
Jean-Pierre PIGANIOL
Rédaction et maquettage : Léa BOUBET
Photo de couverture : Mireille MOUAS
Abonnement gratuit.
Impression : Prevost Offset
4 trimestre 2020 • ISSN : 1953-1923

Imprimé sur papier certifié PEFC